

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Le vingt-trois octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 16 octobre 2018

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, BARTEAU Patrice, Mmes TAUGERON Anne-Marie, POTIRON Anne, M. THOMAS David, Mme GONCALVES Karine, M. PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etait Excusée : Mme SIMONEAU Darlène (donne pouvoir à Mme CHIFFOLEAU Annie)

Etaient Absents : M. BOUHIER Philippe, Mme DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : M. THOMAS David

Approbation du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2018.

PRESENTATION DU PROJET DE REGROUPEMENT DES CASERNES DE POMPIERS

Le lieutenant olivier BARIL, chef de la future communauté de centres de pompiers, secondé par le lieutenant Didier BONIN présentent le projet d'extension de la caserne située à Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Elle accueillera les effectifs de Paulx et de Saint-Etienne soit une cinquantaine de pompiers volontaires à l'automne 2019.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2017

En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (« Atlantic'eau ») remet son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017.

La gestion du service a été confiée à la SAUR sur notre secteur. Il est noté une baisse des tarifs. On compte 772 abonnés sur Paulx.

Le conseil prend acte dudit rapport qui sera transmis à tous les conseillers municipaux et demeure consultable en mairie.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2019

Il convient d'actualiser, pour 2019, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de PAULX.

Le conseil décide de maintenir les tarifs de 2018 pour l'année 2019 comme suit :

- Surtaxe : 1 Euro HT/m³ d'eau consommé (9 voix pour, 5 voix pour 1.02 € HT/m³ et 2 abstentions),
- Abonnement : 22 Euros HT/an (unanimité)

NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Suite à la fusion entre la Communauté de communes de la Loire-Atlantique Méridionale et la Communauté de communes de la Région de Machecoul, il apparaît nécessaire, pour fixer

précisément le cadre des compétences de la Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE, de doter celle-ci de nouveaux statuts.

La procédure est la suivante :

- le conseil communautaire doit approuver, par délibération, les nouveaux statuts,
- les communes membres, auxquelles sont notifiées la délibération du conseil communautaire et les statuts, ont ensuite un délai de 3 mois pour se prononcer sur ceux-ci,
- le Préfet prendra ensuite, un arrêté approuvant les nouveaux statuts et les transferts de compétence.

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique devra procéder à la définition de l'intérêt communautaire, uniquement pour les domaines de compétences obligatoires et optionnelles pour lesquels la loi l'a expressément prévu, par délibération du seul conseil communautaire à la majorité des 2/3, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018.

En l'absence d'une délibération définissant l'intérêt communautaire, les compétences concernées seront transférées en totalité à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Le conseil municipal, approuve les statuts de la Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 10 octobre 2018. (une abstention)

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. Y sont notamment abordées les thématiques suivantes : historique, compétences, moyens en personnel, budgets, actions engagées. Il est noté une inversion de chiffres entre Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte page 34.

Ce document est accompagné du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Le conseil prend acte desdits rapports concernant l'exercice 2017 qui seront transmis à tous les conseillers municipaux.

TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF (ADBVB) EN SYNDICAT MIXTE FERME

La commune de Paulx est adhérente/membre de droit à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB).

En tant que membre de cette structure, le conseil municipal est sollicité pour délibérer sur la création d'un Syndicat mixte fermé sur un périmètre quasiment identique, pour l'exercice des missions jusque-là exercée par l'Association.

Le Conseil donne son accord de principe sur :

- la création d'un Syndicat mixte fermé,
- la dissolution de l'ADBVB, avec un transfert de l'actif net subsistant et du personnel vers ce Syndicat mixte une fois créé.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE (OGEC PERE CEYRAC)

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école privée Père Ceyrac de Paulx vont effectuer un voyage pédagogique durant l'année scolaire 2018/2019. Compte tenu du coût assez important pour l'école,

le conseil décide d'apporter une contribution financière à cet établissement sur la base de 55 € par élève concerné domicilié à Paulx.
(une abstention)

ECOLE NUMERIQUE ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

La commune de Paulx accompagne depuis des années l'école élémentaire publique en investissant régulièrement dans du matériel informatique à vocation pédagogique. Ce fut notamment le cas avec une première phase d'école numérique réalisée dès 2010.

Un nouveau dispositif de l'Etat permettrait de financer les investissements numériques des communes de moins de 2000 habitants ayant un projet pédagogique innovant, interactif.

L'entreprise « Informatique de Retz » (sise à Saint Etienne de Mer Morte) propose une solution pour un montant de 9 940 € HT comprenant :

- 3 vidéoprojecteurs avec tableaux et stylets
- 1 vidéoprojecteur
- 4 ordinateurs portables

Il convient également de prévoir un agenda numérique pour 160 € /an (1.50 € par élève).

L'Etat pourrait participer à hauteur de 50%.

Le conseil décide de réaliser une 2^e phase « écoles numériques innovantes et ruralité » et sollicitera une participation de l'Etat à hauteur de 50 % du coût des investissements.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE SELF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil retient les entreprises suivantes :

- Maçonnerie pour le portail : 11 545.73 € HT (Brisson Mickael)
- assainissement : 12 310 € HT (Crochet TP)
- enrobé cour : 15 704 € HT (Crochet TP)
- charpente du préau : 9 769 € HT (J.P. Prin)
- toiture du préau : 8 580.12 € HT (Voyau couverture bardage)
- équipement self : 15 000 € HT (Menuet)
- matériel plonge : 9 019.10 € HT (Menuet)
- porte coupe-feu cuisine : 1 617.22 € HT (Bailly Quaireau)

Total : 83 545.17 € HT

Il convient de prévoir une enveloppe financière supplémentaire de 15 000 € HT pour la motorisation de 2 portails et les travaux d'électricité (self, préau, portails).

AMENAGEMENT FONCIER : AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le cabinet AMOLIA est chargé de conduire l'opération relative aux travaux connexes à l'aménagement foncier. Le sous-traitant était jusqu'ici la « Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique ». Le conseil décide de prendre en compte le changement de dénomination de ce sous-traitant qui sera désormais la « Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire » sise à Angers avec changement de numéro de SIRET. Le montant de son intervention demeure inchangé à 6 900 € HT.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur les

listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Désormais, un contrôle à posteriori des listes électorales sera opéré par des « commissions de contrôle » créées par la loi.

Dans chaque commune, l'ensemble des membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans.

S'agissant de la commune de Paulx, il convient d'établir une liste de 5 membres qui sont désignés par le conseil comme suit : MM. BARTEAU Patrice, THOMAS David, Mmes GONCALVES Karine, SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier

PRESENTATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN RESTAURANT (SOLIHA)

4 logements seront réalisés : 1 T1 bis et 1 T2 par niveau

Le début des travaux est prévu en mars 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- parvis de l'église : présentation d'une esquisse
- subventions : solliciter les associations locales
- tarif du dernier terrain du lotissement